

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

Occupation temporaire du domaine public maritime à caractère économique

EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT A FLOT POUR UNE ACTIVITE DE BAR ET DE PETITE RESTAURATION RAPIDE

Commune de SAINT-MALO – Port de plaisance VAUBAN

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la société Bretagne Plaisance. L'objectif est d'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par une convention d'occupation du domaine public, en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

1- Objet de l'appel à candidatures :

La présente mise en concurrence a pour objet la sélection d'un candidat en vue de la délivrance d'une convention d'occupation temporaire à caractère économique sur le domaine public maritime pour l'exploitation d'un emplacement à flot au port Vauban pour une activité de bar et de petite restauration rapide (se référer au plan de situation annexé au cahier des charges).

2- Caractéristiques de l'occupation :

Linéaire de ponton de 30 mètres de long le long du quai Saint-Vincent – 35400 Saint-Malo.

3- Durée du titre d'occupation :

L'autorisation délivrée sera d'une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2026.

4- Constitution du dossier de candidature et modalités de remise des plis :

Le dossier de candidature est :

- à retirer au bureau du port des Sablons, terre-plein Sud aux horaires d'ouverture du bureau (du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30)
- ou à solliciter par mail à l'adresse suivante lucile.grosmaître@bretagne.plaisance.bzh
- téléchargeable sur le site internet de Bretagne plaisance : www.bretagne.plaisance.bzh

La liste complète des documents à fournir à Bretagne Plaisance figure dans le cahier des charges de la consultation.

Le dossier de candidature devra être transmis avant le vendredi 21 novembre 2025, 17h30 sous enveloppe cachetée avec la mention « Appel à manifestation d'intérêt Exploitation d'un emplacement à flot Port Vauban– ne pas ouvrir » :

- par remise directe au bureau du port des Sablons du lundi au samedi aux horaires suivants : de 9h à 12h et de 14h à 17h30, contre attestation.
- ou adressé par lettre recommandée avec accusé réception, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

**Société Bretagne Plaisance
Port de plaisance des Sablons
Terre-plein Sud
35400 SAINT-MALO**

5- Date de diffusion du présent avis de publicité : 24 octobre 2025